
**Petits navires — Systèmes de pompe
de cale**

AMENDEMENT 1

Small craft — Bilge-pumping systems

AMENDMENT 1

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15083:2020/Amd 1:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c952ed08-129c-45c5-a0d0-9eb15650cab1/iso-15083-2020-amd-1-2022>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15083:2020/Amd 1:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c952ed08-129c-45c5-a0d0-9eb15650cab1/iso-15083-2020-amd-1-2022>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 188, *Petits navires*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 464, *Petits navires*, du Comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Petits navires — Systèmes de pompe de cale

AMENDEMENT 1

Article 1

Remplacer « ISO 8666:2016 » par « ISO 8666:2020 ».

Article 2

Supprimer les références normatives suivantes:

ISO 9093-1:1994, *Navires de plaisance — Vannes de coque et passe-coques — Partie 1: Construction métallique*

ISO 9093-2:2002, *Petits navires — Vannes de coque et passe-coques — Partie 2: Construction non métallique*

ISO 10133:2012, *Petits navires — Systèmes électriques — Installations à très basse tension à courant continu*

ISO 11591:2019, *Petits navires — Champ de vision depuis le poste de pilotage*

[ISO 15083:2020/Amd 1:2022](#)

Remplacer les références normatives suivantes:

« ISO 8666:2016 » par « ISO 8666:2020 ».

« ISO 8849:2003, *Petits navires — Pompes de cale à moteur électrique en courant continu* » par « ISO 8849:2020, *Petits navires — Pompes de cale à moteur électrique* ».

« ISO 13297:2014, *Petits navires — Systèmes électriques — Installations à courant alternatif* » par les deux références ci-après:

- « ISO 13297:2020, *Petits navires — Systèmes électriques — Installations à courant alternatif et continu* »; et
- « ISO 13297:2020/Amd.1:2022, *Petits navires — Systèmes électriques — Installations à courant alternatif et continu — Amendement 1* ».

Ajouter la référence normative suivante:

ISO 9093:2020, *Petits navires — Vannes de coque et passe-coques*

3.4

Remplacer l'article terminologique 3.4 par le suivant:

**3.4
bateau entièrement fermé**

bateau pour lequel la projection horizontale de la ligne de livet (3.13) comprend toute combinaison de

- pont et superstructure étanches, et/ou
- cavités rapidement autovideuses, et/ou
- cavités étanches, d'un volume combiné inférieur à $(L_H B_H F_M)/40$, et dont tous les équipements de fermeture ont le degré d'étanchéité approprié

Note 1 à l'article: Les cavités rapidement autovideuses et les cavités étanches sont couvertes dans l'ISO 11812.

Note 2 à l'article: Les degrés d'étanchéité sont traités dans l'ISO 12216.

3.7, Note 1 à l'article

Remplacer « ISO 8666:2016 » par « ISO 8666:2020 ».

3.13, SOURCE

Remplacer « [SOURCE: ISO 8666:2016, 2.3] » par « [SOURCE: ISO 8666:2020, 3.3] ».

Article 3, à la fin de l'article

Ajouter l'article terminologique suivant:

**3.16
poste de pilotage principal**

poste de pilotage tel que défini par le fabricant

Article 4

Remplacer le Tableau 1 par le suivant:

Symbole	Unité	Description
A_S	m ²	Surface de voilure de référence, conformément à l'ISO 8666:2020
B_H	m	Bau de coque, conformément à l'ISO 8666:2020
F_M	m	Franc bord milieu par rapport à la flottaison en charge, conformément à l'ISO 8666:2020
L_H	m	Longueur de coque, conformément à l'ISO 8666:2020
m_{LDC}	kg	Masse du bateau en condition de charge maximale, conformément à l'ISO 8666:2020
IP 56	—	Protégée contre une entrée limitée de poussière. Protégé de jets d'eau à haute pression depuis une direction quelconque. Conformément à l'IEC 60529:1989/AMD2:2013/COR1:2019

5.1.1, troisième alinéa

Remplacer le texte par ce qui suit:

Les coquerons (peaks) avant et arrière n'ont pas besoin d'être reliés au système de pompe de cale si

- leur volume total combiné est inférieur ou égal à 10 % du déplacement du bateau en condition de pleine charge (m_{LDC}), et

5.1.3.2

Remplacer le texte par ce qui suit:

Pour les bateaux de catégorie de conception A, B et C:

- a) un système de pompe de cale doit être installé, fixé à demeure à la structure du bateau,
- b) le dispositif d'activation du système de pompe de cale doit être à proximité du poste de pilotage principal et facilement accessible depuis celui-ci.

6.2

Remplacer le texte par ce qui suit:

6.2.1 Les pompes de cale électriques installées dans le système doivent être conformes à l'ISO 8849:2020.

6.2.2 L'installation électrique doit être conforme aux exigences de l'ISO 13297:2020 et de l'ISO 13297:2020/Amd.1:2022.

[ISO 15083:2020/Amd 1:2022](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c952ed08-129c-45c5-a0d0-9eb15650cab1/iso-15083-2020-amd-1-2022)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c952ed08-129c-45c5-a0d0-9eb15650cab1/iso-15083-2020-amd-1-2022>

7.5

Remplacer le texte par ce qui suit:

7.5 Les sorties sur la coque doivent être placées au-dessus de la flottaison gîtée (3.7), sauf si une vanne de coque est installée conformément à l'ISO 9093:2020 et s'il y a un dispositif empêchant le retour d'eau dans le bateau.

Bibliographie

Remplacer la référence [2] par la suivante:

- [2] ISO 12216, *Petits navires — Fenêtres, hublots, panneaux, tapes et portes — Exigences de résistance et d'étanchéité*